

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 avril 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre Avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE -- Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Sébastien PLAUD – Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – - Myriam GERMAIN –Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absent Excusé : Néant

Secrétaire : Nadia BLANCHARD

ORDRE DU JOUR

- Intervention société Eolise (projet éolien)
- Approbation PV séance du 10 avril 2025
 - Agence Postale Communale
 - Convention Bibliothèque - MDDS
 - Avis révision PLUi n°1 (EnR)
- Avis document cadre Chambre d'Agriculture
- Présentation dossier Villes et Villages Fleuris
 - Vote des subventions
 - Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses

En amont de la séance, MM FOURNIER et WAMBRE de la société EOLISE, développeur de projets d'énergie renouvelable, ont présenté un projet éolien sur la commune de Clessé. Ce projet avait déjà été évoqué en conseil municipal du 28 novembre 2024, il avait alors été décidé de reporter le sujet par manque d'informations. Cette présentation apporte des éléments pour apporter un avis sur la révision n°1 du PLUi à l'ordre du jour.

APPROBATION PV SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité

FERMETURE DE POSTE

Suite à l'ouverture du poste d'adjoint administratif territorial à 35H hebdomadaires, le poste d'adjoint administratif territorial à 25H15 hebdomadaires est supprimé à compter du 1er mai 2025.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Dans la prolongation du débat ayant déjà eu lieu lors de la séance du 10 avril 2025, Mme le Maire présente à nouveau le bilan de l'APC et les différentes possibilités pour son avenir dans le cadre des changements au sein du service administratif de la mairie.

Le service est assuré par du personnel communal mis à disposition de la Poste. Il est donc étroitement lié à l'évolution du personnel administratif de la mairie. Cyndie GERBIER prendra ses fonctions de secrétaire de mairie au 1^{er} septembre et ne sera donc plus disponible pour l'APC. Deux scénarios sont possibles :

- le recrutement d'un agent communal travaillant à la fois pour l'APC et la mairie (comme jusqu'à ce jour)
- la fermeture de l'APC et la création d'un point Poste chez le commerce multiservices bar-tabac-épicerie, avec recrutement d'un agent communal pour seconder Cyndie GERBIER en mairie.

Après débat, le conseil municipal opte pour la 2^e solution, motivée par le souhait d'offrir un meilleur service à la population avec une plus grande amplitude horaire et consolider le commerce par une activité supplémentaire. La question du « service bancaire » reste posée. Les détails seront à étudier avec les représentants de la Poste.

La commission Gestion du Personnel se réunira le jeudi 15 mai à 20h30 pour définir le profil du poste de la personne à recruter.

GESTION DU PERSONNEL

Outre le recrutement pour la mairie, se pose également la question de la reconduction du poste de 2^e ATSEM. Mme Laurence ROY, occupant ce poste aujourd'hui, a exprimé son souhait de réduire son nombre d'heures pour des raisons personnelles et de ne conserver que la partie service cantine. Ce choix, conjugué aux effectifs prévisionnels et au recherche d'économie de la collectivité, a motivé le conseil à ne pas accorder de 2e ATSEM pour la prochaine rentrée. Toutefois, les effectifs pouvant être fluctuants, il pourra revenir sur sa position d'ici la rentrée 2025-2026.

CONVENTION MDDS (MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE DES DEUX-SEVRES)

La commune a conventionné avec le département dans le cadre du schéma départemental de lecture publique sur la période 2023-2028. Cette convention permettait de poursuivre l'offre d'une bibliothèque de proximité située à la mairie, la commune devant toutefois répondre à certains engagements à échéance 2028. Le département, à la recherche d'économie, a souhaité revoir sa position et accélérer le calendrier des engagements. Ne pouvant y répondre dans la totalité, en particulier la mise à disposition d'un local de 70 m² pour accueillir la bibliothèque de proximité, la convention prendra fin au 1^{er} septembre 2025. La mairie ne pourra donc plus s'approvisionner en livres auprès de la MDDS. La possibilité de transformer la bibliothèque en boîte à livres est évoquée.

AVIS RÉVISION N°1 DU PLUi

M. Jacques PEROCHON, étant directement concerné par le projet EOLISE présenté en amont du conseil, se retire de la salle de conseil et ne prend part ni au débat ni au vote.

Depuis sa prescription en octobre 2022, les élus communautaires et communaux se sont impliqués collectivement dans l'élaboration de la Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais, portant sur la prise en compte des orientations du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais.

Le projet de Révision allégée n°1 propose l'évolution des pièces du PLUi du Bocage Bressuirais suivantes :

- Le rapport de présentation ;
- Le règlement écrit ;
- Le plan de zonage ;
- L'Orientation d'Aménagement et Programmation (OAP) thématique dite transversale ;

Les travaux d'élaboration du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Bocage Bressuirais ont notamment été nourris par le positionnement communal défini dans la mise en œuvre de la loi APER et la concertation associée mais aussi par les travaux portant sur la définition du guide des énergies renouvelables.

Le projet de révision allégée n°1 du PLUi du Bocage Bressuirais tel que présenté intègre donc les ambitions de production d'énergies renouvelables et s'attache à protéger les habitants, la trame verte et bleue et les paysages pour préserver l'identité et l'attractivité du territoire.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du Plan local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais. Cependant, à 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, une remarque est ajoutée à l'avis favorable. Elle concerne le zonage éolien Aeol2 situé à l'est de la commune de Clessé. Cette zone issue de la zone d'accélération définie dans le cadre de la loi APER n'est pas éligible, des maisons étant situées à moins de 500m. Le conseil souhaiterait déplacer cette zone vers les parcelles du lieu-dit « les Grands Villages » telles que tracées dans la carte ci-jointe et les codifier en Aeol1 pour les zones A à ce jour. Cette zone, présentée comme

non éligible par les cartes de la DREAL fournies lors de la définition des zones d'accélération, serait éligible à l'éolien au regard de la distance de 500m aux habitations. Le projet de la société EOLISE serait situé sur cette zone, le conseil dans sa majorité est favorable à ce que la société EOLISE poursuive son étude.

AVIS DOCUMENT CADRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

Dans le cadre des productions d'énergie photovoltaïque au sol, pour les installations agricompatibles, la loi APER a confié aux chambres d'agriculture la rédaction d'un document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières pouvant les accueillir (hors agrivoltaïsme).

Ainsi, la chambre d'agriculture interdépartementale 17-79 a donné pour avis son document qui recense pour le territoire de l'Agglo2B une seule parcelle de 2,45 ha située près de la RN249 à Bressuire. Le conseil s'étonne du peu de surface éligible et ne comprend pas que les zones de PV au sol définies dans le cadre de loi APER ne soient pas répertoriées. Par exemple, l'ancienne carrière de Laubreçais qui a été définie en zone d'accélération ne figure pas dans le document-cadre. Devant cette divergence, le conseil donne un avis défavorable au document-cadre.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Mme Nadia BLANCHARD présente le dossier Villes et villages fleuris qui a été envoyé avant la visite du jury programmée le 3 juin. Au vu des critères respectés, la commune pourrait prétendre à 3 fleurs. Le conseil remarque que le terme de « fleuri » ne convient plus puisque les critères retenus correspondent au cadre de vie et au bien-vivre et non à la présence d'espace fleuri. Une réunion de préparation à la visite du jury aura lieu le 19 mai à 20h30.

VOTE DES SUBVENTIONS

Après délibération, le conseil attribue les subventions suivantes :

- Club de gymnastique de la Chapelle St Laurent : 500 €
- EVS Graine de lien : 500 €
- GDS caisse locale : 250 €
- ESBC : 1000 €
- Cie du désordre : 650 €
- École Violine : 60 € par élève scolarisé à Clessé pour le budget pédagogique de l'année 2025. De cette somme, seront éventuellement soustraites les heures d'EMMS au-delà des 10h accordées.

TRAVAUX / PROJET

Les travaux de la chaufferie de l'Espace Carmin ont débuté le 22 avril. Le terrassement du CityStade est terminé. Une réunion a eu lieu avec le CAUE pour valider le cahier des charges du futur architecte/bureau d'étude à recruter pour la finition du lotissement Violine.

VISITE ESTIVALE

Devant la difficulté à trouver un thème et/ou un parcours, la commission tourisme a finalement décidé de ne pas organiser de visite estivale cette année.

VOIRIE SECURITE

La solution du coussin berlinois est abandonnée pour la route de Moncutant. Pour environ le même prix, un plateau surélevé de 5 m sera réalisé pour inciter au ralentissement des véhicules en complément des écluses de stationnement. Les routes concernées par les travaux de mise en sécurité étant départementales, le conseil valide la demande de subvention qui sera adressée au conseil départemental.

ÉCOLE

Les travaux d'électricité dans la salle des enseignantes seront réalisés la semaine prochaine. L'APE fera son aménagement en juillet.

DÉFENSE INCENDIE

La commission prévoit de réaliser cette année la défense incendie de La Coupe, la Bonnelière, Les Bruyères/Quarteron et les Colombelles.

VOIRIE

Le conseil donne son accord pour 15 t de PATA en groupement de commande avec les communes limitrophes.

CIMETIÈRE

M. Rochet du Souvenir Français souhaiterait que le carré militaire soit inauguré le 11 novembre après la pose des croix latines.

JURY D'ASSISES

Le tirage au sort aura lieu au niveau cantonal le 30 avril à 10h30 à la mairie de Cerizay. M. Dominique LIAULT représentera la commune.

CEREMONIE DU 8 MAI

Elle se déroulera à 11h et sera suivie d'un vin d'honneur chez Hortense. En l'absence de Mme le Maire, c'est M. Jean-Marie BIRTEGUE qui en assurera la présidence.

PROCHAIN CM

Jeudi 22 mai 2025

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : Mme Nadia BLANCHARD
----------------------------------	---